

Madame Parisot et le droit de propriété

La présidente du MEDEF s'est opposée fermement à l'idée de nationaliser le site de Florange, à cause du principe du droit de propriété. Comment peut-on décrypter ses déclarations ?

Madame Parisot a justifié sa position par un principe idéologique : « *cette déclaration [de nationaliser] est tout simplement et purement scandaleuse, [...] une nationalisation, c'est une expropriation, [...] toute notre société est construite sur un principe essentiel qui est celui du droit de propriété* ».

Mais, cette position idéologique est-elle vraiment si solide ? Si la présidente du MEDEF lutte autant contre les expropriations, pourquoi ne s'oppose-t-elle pas à l'aéroport de Notre-de Dames-des-Landes, où des personnes physiques, possédant des propriétés privées, vont se faire exproprier par l'État ? De même, pourquoi le MEDEF n'a-t-il pas lancé une campagne nationale pour éviter la nationalisation de Dexia, ou encore celle d'Alstom ?

Ces incohérences de positionnement montrent que, pour le MEDEF, la défense de la propriété privée est à géométrie variable, en fonction d'intérêts particuliers. La rhétorique idéologique s'apparente alors à un écran de fumée dont le but est de masquer des objectifs un peu moins avouables.

Sous couvert d'idéologie, Madame Parisot semble plus défendre des intérêts corporatistes que certains principes de notre société. Au moment où le pays traverse une grave crise, on aurait pu espérer de la part du MEDEF un positionnement un peu plus à la hauteur de la situation.